

Département fédéral des affaires étrangères

O.883.51-7 - ACICI 2 / 09

Notification aux Parties et Signataires à/de l'Accord instituant l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI) en tant qu'organisation intergouvernementale, conclu à Genève le 9 décembre 2002

Retrait de la République de Finlande

Le 25 novembre 2008, la République de Finlande a déposé auprès du Gouvernement suisse un instrument de retrait de l'Accord instituant l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI) en tant qu'organisation intergouvernementale, conclu à Genève le 9 décembre 2002.

En application de son article 15, paragraphe 3, ce retrait a pris effet pour la République de Finlande le 30^e jour suivant la date à laquelle cet instrument a été reçu par le dépositaire, soit le 25 décembre 2008.

La présente communication est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire (<u>www.dfae.admin.ch/depositaire</u>) désigné par l'article 20 de l'Accord.

Berne, le 13 mars 2009

